REGLEMENT PARTICULIER MODERNE
7e Rallye National de LISIEUX
12 et 13 Septembre 2015

L'ASACO Pays Normand, l'écurie de la Côte Fleurie,
La ville de LISIEUX
INTERCOM de LISIEUX – PAYS D'AUGE
Les communes de : Courtonne les Deux Églises, La Chapelle-Yvon, Le Planquay, Le Pin, Bonnebosq, Auvillars, Repentigny, Beaufour-Druval, Mesnil-Eudes, Lessard-et-le-Chêne, Saint-Pierre-des Ifs

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : *Dés l'obtention du visa*
Ouverture des engagements : *Dés parution du présent règlement*
Clôture des engagements : *Lundi 31 Aout 2015 minuit*
Parution du road-book : Samedi 5 Septembre, Bar Le Lexovien, Place de la République, Lisieux à **partir de 8 h 30**
Dates et heures des reconnaissances : *Voir article 6.2 du présent règlement*
Vérifications administratives : Le 11 septembre de 15h à 20h – Parc des Expositions de Lisieux
Le 12 septembre de 8h à 10h30
Vérifications techniques : Le 11 septembre de 15h15 à 20h15 – Parc des Expositions de Lisieux
Le 12 septembre de 8h15 à 10h45
1ère réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 12 Septembre à 9h45 – Parc des Expositions de Lisieux
Publication des équipages admis au départ : Samedi 12 Septembre à 11h30 – Parc des Expositions de Lisieux
Briefing écrit des pilotes : *remis lors des vérifications administratives*
Départ de la première étape (1ére voiture) : *Samedi 12 septembre à 12 heures*
Arrivée de la première étape (1ére voiture) : *Samedi 12 septembre à 19 heures 35*
Publication des résultats partiels de la première étape : *Samedi 12 septembre, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé - tableaux d'affichage podium ACO et parc fermé au PC course*
Départ de la deuxième étape (1ére voiture) : *Dimanche 13 septembre à 8h30*
Arrivée de la deuxième étape (1ére voiture) : *Dimanche 13 septembre à 14h47*
Vérification finale : Garage Lesieur Lisieux *(taux horaire de 60€ TTC)*
Publication des résultats du rallye : *30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé final*
Remise des prix : *Dimanche 13 Septembre 2015 – ½ heures après l'affichage du classement final dans le HALL du PARC des EXPOSITIONS*

Pas de remise de Prix en ESPECE, de nombreux Lots et Coupes seront distribuées

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile *ASACO PAYS NORMAND* organise le *7e Rallye de LISIEUX* en qualité d'organisateur administratif.
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° ***198*** en date du ***25 juin 2015***

Comité d'organisation

Président : *GUEGAN Jean-Michel (06 25 07 16 37) – Licence n°807 2*
Vice-Présidents : *BOULAYE Daniel, ROMAIN Jean-Michel*
Membres : BEUVE Christian, DULONG Stéphane, *FOURNIER Jean-Philippe, GUESNET Jérémy, HAUVEL Gildas, MENAGER Robert,QUESNEY Patrick, STEPHAN Christian, VOISIN Raphael*
Secrétariat du Rallye : *Chemin du Calvaire, 14800 BONNEVILLE SUR TOUQUES BP 50062 14800 Deauville*
Permanence du Rallye : *PC course – Parc des EXPOSITIONS de LISIEUX*

Organisateur technique

Président : *GUEGAN Jean-Michel (06 25 07 16 37) – Licence n°807 2 - Chemin du Calvaire, 14800 BONNEVILLE SUR TOUQUES*

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

Président : *MAWDSLEY Françoise – Licence n°1653*
Membres : *FAULIN-LECAT Christine – Licence n°126053*
DE LA RIVIERE Jacques – Licence n°12643

Direction de course PC

Directeur de Course : *MARIE Franck– Licence n°5847*
Adjoint administratif ES : *LEBEL Chantal – Licence n°4921*
Adjoint administratif ES : *OVIEVE Alain– Licence n°196080*
Adjoint administratif ES : *– Licence n°*
Adjoint administratif ES :*– Licence n°*

Directeurs de course délégués aux ES et Parcs

VARANGLE Lucien – Licence n°36384
GROUD Francis – Licence n°8035
DENIS Didier – Licence n°162362
MAWDSLEY Joachim – Licence n°15063
JEANVRAIN Michel – Licence n°134502 (stagiaire)
HELIE Francis– Licence n°1752

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : *MAWDSLEY Myriam – Licence n°11115*
VH : *QUERU Sylvie Licence n° 4919*

Commissaires Techniques :

LEBEL Francis – Licence n°6019
SALENNE Jacques– Licence n°33271
DECOUFLET Laurent – Licence n°33270
CORRIA DA COSTA Fabien Licence n°212454
QUERU William – Licence n°14922
GUILLEUX Patrick – Licence n°55340

Médecin chef : *Dr MANSOUR Vladimir (DOC 9 assistance médicale) – Licence n°178211*
Voiture tricolore : *LEFORESTIER Jean Claude – Licence n°1756*
Voiture damier : *VERRIER Jacques – Licence n°2205*
Voiture autorités : *GUEGAN Jean-Michel – Licence n°8072*
Juges de Faits : *GAILLARD Dominique – Licence n°53250*
Classements et résultats : *VOISIN Raphaël- Licence n°211834*

1.2P. ELIGIBILITE

Le 7e Rallye National de LISIEUX compte pour

Coupe de France des Rallyes 2015 Coef. 3
Trophée des Pilotes et Copilotes 2015 de l'A.C.O
Championnat du Comité Régional Automobile de Normandie des Rallyes 2015
Challenge A.S.A.C.O. Pays Normand 2015
Trophée des Organisateurs / Écuries de l'A.C.O 2015
Trophée des Commissaires A.C.O 2015

1.3P. VERIFICATIONS

ATTENTION ! Aucune convocation ne sera envoyée. Les heures de convocations individuelles seront disponibles sur le site internet de l'épreuve

Vérifications administratives : Le 11 septembre de 15h à 20h – Parc des Expositions de Lisieux
Le 12 septembre de 8h à 10h30

Vérifications techniques : Le 11 septembre de 15h15 à 20h15 – Parc des Expositions de Lisieux
Le 12 septembre de 8h15 à 10h45

Vérification finale : Garage Lesieur de Lisieux *(taux horaire de 60€ TTC)*

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.1. CONCURRENTS ADMIS

Conforme au règlement standard FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 7e Rallye National de LISIEUX doit adresser sa demande d'engagement, dûment complétée, avant le ***Lundi 31 Aout 2015 minuit*** (cachet de la poste faisant foi)

à

M. DULONG STEPHANE
14600 HONFLEUR
Tél. : 06 62 52 37 05 (à partir de 18h)
E-mail : stephane@ecurie-cote-fleurie.fr

La demande d'engagement doit être accompagnée des documents suivants :

- **Copies des licences pilote et copilote**
- **Copies des permis de conduire pilote et copilote (sauf junior)**
- **Copies des cartes nationales d'identités pilote et copilote**
- **Copie de la première page du passeport technique**
- **Autorisation du propriétaire de la voiture engagée si celui-ci n'est pas un membre de l'équipage**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à ***150*** voitures maximum. (VHC inclus)
Au-delà, les engagés seront placés sur liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de la demande d'engagement. A la clôture des engagements, la liste et celle des suppléants, sera publiée et affichée au secrétariat de l'épreuve à partir du *lundi 7 septembre 2015.*

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité obligatoire des organisateurs : ***365€***
- sans la publicité facultative des organisateurs : *730 €*

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et remplie conformément à la réglementation en vigueur du 8 juin 2012, et si les documents demandés sont fournis.

FORFAIT : Conforme au règlement standard FFSA. (Les chèques ne seront encaissés qu'après les vérifications administratives et aucune retenue ne sera appliquée en cas de forfait)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.
***Devant la multiplication des campings cars ou caravanes pour des raisons de place et surtout de sécurité Nous sommes obligés dans limités le nombre pour ne pas les interdire à l'avenir*.**

L'accès au parc d'assistance sera limité à : 1 camping car par voiture engagée (ou caravane)
1 camion d'assistance
1 voiture particulière

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6 P. Identifications

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.
A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.
L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

5.4. Les concurrents devront s'assurer de la bonne apposition des publicités pendant toute la durée du rallye. Une absence ou une mauvaise apposition d'une publicité obligatoire ou facultative, s'il y a lieu, entraînera une pénalité de 160 € pour le 1er constat (80 € en régional) et une pénalité de 320 € en cas de récidive (160 € en régional).

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 7e Rallye National de LISIEUX représente un parcours total d'environ *340 kms.*
Il est divisé en *2 étapes.* *1er Etape 3 sections Samedi 12 septembre 2015*
2ème Etape 2 sections Dimanche 13 septembre 2015

Il comporte *9 épreuves spéciales d'une longueur totale d'environ 121 kms.*
Les épreuves spéciales sont : *ES 1-3-5 13 Kms*
ES 2-4 12 kms
ES 6-8 11 kms
ES 7-9 18 Kms

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu les : **5 et 6 Septembre 2015 de 9 heures à 19 heures**
10 et 11 Septembre 2015 de 9 heures à 19 heures

Le nombre de passage est limité à 3 maximums. Des contrôles seront effectués dans chaque ES. Les équipages devront apposer obligatoirement (sans scotch) les numéros de reconnaissances sur le pare-brise coté passager.

Tout équipage ayant un mauvais comportement lors des reconnaissances pourra se voir sanctionner
Par le collège.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Le Rallye Moderne se déroulera après le Rallye VHC.
Départ ES 1 : Conforme au règlement standard FFSA. *Voir timing sur le site internet de l'épreuve*

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Remise des prix : *Dimanche 13 Septembre 2015 – ½ heures après l'affichage du classement final dans le HALL du PARC des EXPOSITIONS*

Pas de remise de Prix en ESPECE, de nombreux Lots et Coupes seront distribuées

www.ecurie-cote-fleurie.fr

Adresse Postale E.A.C.F BP 50062 14802 DEAUVILLE – CEDEX
Adresse Email gueganjm@orange.fr ou stephane@ecurie-cote-fleurie.fr